



**CHEERLEADING
RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
SAISON 2016-2017**

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués, par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal et les règlements techniques de la Fédération de cheerleading du Québec (FCQ).

Pour participer à aux événements du RSEQ Montréal en cheerleading, les équipes doivent être sanctionnées par la FCQ. Les frais de sanction sont de 23 \$ par équipe.

2. CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Niveau FCQ	Nombre d'athlètes	Date de naissance
Primaire *		5 à 36	1 ^{re} à 6 ^e année primaire
Benjamin	2	5 à 32	Du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2004
Benjamin	3	5 à 32	
Cadet	2	5 à 32	Du 1 ^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2002
Cadet	3	5 à 32	
Cadet *	4.2	5 à 32	
Juvenile	3	5 à 32	Du 1 ^{er} juillet 1998 au 30 septembre 2000
Juvenile	4	5 à 32	
Juvenile *	4.2	5 à 32	
Ouverte *	1	5 à 36	Du 1 ^{er} juillet 1998 au 30 septembre 2004
Ouverte	2	5 à 32	
Ouverte	3	5 à 32	
Ouverte *	4.2	5 à 32	

* Catégories régionales seulement – non offertes au championnat provincial

Une catégorie ayant reçu plus d'inscriptions pourra se subdiviser en sous-catégories mixte (*Co-Ed*) et féminin (*All-Girl*) si le total d'inscriptions dépasse 10 équipes. La catégorie mixte devra comporter minimalement 4 équipes. Si malgré la subdivision, une catégorie dépasse 10 équipes, une autre subdivision sera réalisée en fonction du nombre d'élèves-athlètes par équipe afin de créer des groupes les plus égaux possible (en termes de nombre).

3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 3.1. Les équipes peuvent être composées d'athlètes féminins et masculins, sans distinction.
- 3.2. Surclassement : à l'exception de la catégorie ouverte, pouvant être composée d'élèves athlètes de catégories benjamine à juvénile, seul le simple surclassement est accepté.
- 3.3. Un athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (**cross-over**). Le cross-over sera permis pour **trois** élèves athlètes de la délégation en respectant la règle de simple surclassement.
- 3.4. Réservistes : chaque équipe a droit d'inscrire jusqu'à 4 réservistes. Ils devront être identifiés sur le formulaire d'inscription et être en uniforme le jour de la compétition afin d'accéder au site de compétition.
- 3.5. Chaque équipe doit être composée d'un minimum de six (6) et d'un maximum de quarante-quatre (44) personnes, se répartissant ainsi :

Athlètes	Cat. primaire et ouverte niv. 1 : Minimum 5 — Maximum 36 Toutes les autres catégories : Minimum 5 — Maximum 32
Entraîneurs/Accompagnateurs	Minimum 1 entraîneur par groupe de 12 athlètes Maximum 4 entraîneurs/accompagnateurs, dont au moins 1 âgé de plus de 18 ans et certifié par la FCQ
Réservistes	Maximum 4

4. ENCADREMENT

Seules les personnes identifiées sur le formulaire d'inscription auront accès au tapis de compétition et pourront demeurer en bordure du tapis lors des prestations.

5. ÉLIGIBILITÉ DES ATHLÈTES

Lors des compétitions, tous les athlètes devront se présenter à 2 stations avant d'accéder à l'aire de compétition : l'**accréditation** et la **vérification**.

5.1. ACCRÉDITATION DES ATHLÈTES

Toutes les équipes devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de ses athlètes et présenter les cartes étudiantes. La vérification des cartes et des athlètes sur le formulaire d'inscription se fera systématiquement.

Le non-respect de ce règlement entraîne la disqualification de l'élève fautif ; ce dernier ne pourra prendre part à l'événement.

La carte étudiante, de l'année scolaire en cours, doit comporter une photo et la date de naissance de l'élève (code permanent). Une photocopie en couleur de la carte ou de la fiche étudiante avec photo est également valide. Toutefois, dans le cas d'une photocopie, la signature ou les initiales de la direction d'école ou du responsable des sports doivent apparaître sur chaque carte ou fiche photocopiée.

Il est également possible de présenter comme preuve d'identité sa carte d'assurance maladie **avec photo** (attention aux moins de 14 ans).

5.2. VÉRIFICATION DES ATHLÈTES

Toutes les équipes devront se rendre à cette station à l'heure indiquée sur l'horaire avec l'ensemble de ses athlètes. Une vérification de leur habillement, des boucles d'oreilles, des ongles, etc. y sera faite. Tout élément qui ne sera pas conforme aux règlements de la FCQ entraînera la perte de points.

Bijoux et accessoires	
Acceptés	
Barrette de gymnastique	Lunettes de prescription
Bracelet médical	
Refusés	
Bague	Bracelet
Montre	Collier
Boucles d'oreilles	Chaîne
Gomme/Bonbons	« Bobby-pin »
Pince à cheveux	Casquette
Bandeau	Lunettes de soleil
Piercing \ implants	Long ruban
Tout autre objet jugé dangereux	
Vêtements	
Recommandés	
Souliers de course*	Bas
Uniforme de cheer	Pantalon sportif
Short (voltige)	Camisole/t-shirt sportif
Refusés	
Jeans	Pantalon à bouton-pression
Veste avec fermeture éclair	Pantalon à fermeture éclair
Soulier de skate	Pantalon glissant
Haut dévoilant le nombril	Camisole à bretelles minces
Vêtement trop grand	

*Voir la spécificité à l'égard des souliers de course dans la réglementation de la FCQ.

6. ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

Chaque entraîneur qui sera en charge d'une équipe lors des compétitions sera vérifié. Les éléments suivants devront être présentés lors de tous les événements :

1. Carte d'identité avec photo (carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport)
2. Preuve de certification FCQ en cheerleading
3. Date d'expiration de la carte de premiers soins
4. Date de naissance
5. École, équipe et catégorie
6. Courriel

7. MUSIQUE

Chaque équipe est responsable de fournir deux (2) disques compacts (CD) contenant uniquement la trame sonore de la prestation. Les disques doivent être identifiés de la façon suivante :

- Nom de l'école
- Nom de l'équipe
- Catégorie

Il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer que la trame sonore est de bonne qualité.

Toute chanson utilisant des blasphèmes, des paroles indécentes, des propos racistes ou à connotation sexuelle sera défendue.

8. DEMANDE DE RÉVISION

Toute demande de révision de pointage sera facturée au coût de 75\$ par demande

9. ÉTHIQUE SPORTIVE

Le RSEQ Montréal fait la promotion de l'éthique sportive dans tous ses programmes sportifs. Les spectateurs et les athlètes de cheerleading doivent donc se conformer à la charte des 3R de l'éthique sportive :

- Respect de soi-même
- Respect des autres
- Responsabilité de nos actions

Les entraîneurs doivent montrer l'exemple et encadrer leurs athlètes afin que l'esprit de saine compétition persiste.

10. CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Il est obligatoire pour toutes les équipes de participer à la compétition amicale pour accéder au championnat régional.

11. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

- Seules les catégories suivantes seront offertes au championnat provincial :
- Benjamin niveau 2 et 3

- Cadet niveau 2 et 3
- Juvénile niveau 3 et 4
- Ouvert niveau 2 et 3.

Pour qu'une équipe ait accès au championnat provincial, elle devra être inscrite dans l'une de ces catégories, petite ou grande, lors de notre championnat régional.

Les catégories primaire, cadet 4.2, juvénile 4.2, ouverte niveau 1 et ouverte 4.2 ne sont pas offertes au championnat provincial.